

Le comité de thèse

Pour chaque doctorant, la Sous-commission de thèse désigne, sur proposition de l'encadrant, un comité de thèse constituée de trois membres ayant qualité pour diriger des thèses dans la spécialité. Ce comité est présidé par l'encadrant et renferme un enseignant permanent de l'Université de Jendouba et un membre étranger à la structure de recherche qui accueille le doctorant (si elle existe).

Le comité de thèse est chargé sous l'autorité de la commission de thèses d'étudier et approuver le document de synthèse préparé par l'étudiant, d'étudier et approuver le projet de recherche et les problèmes préliminaires et méthodologiques qui y sont inclus. Il rédige un rapport annuel sur l'avancement de la recherche de l'étudiant concerné.

Le doctorant prépare à la fin de la première année de doctorat un projet de recherche. Le projet doit être approuvé par le comité de thèse, par la sous-commission de thèse, et par la commission de thèse. Il sera par la suite enregistré et publié dans le fichier des thèses. Le doctorant garde le bénéfice de l'enregistrement dudit sujet en son nom durant toute la période de préparation de son doctorat.

Proposition d'un comité de thèse

Doctorant

Nom et prénom.....

Tel/fax.....

e-mail.....

Date de la première inscription.....

Sujet de la thèse.....

.....

.....

Structure d'accueil.....

Comité de thèse

| | Directeur de thèse (président) | Spécialiste matière | Membre extérieur a la structure d'accueil | Membre |
|---------------|-----------------------------------|------------------------|--|--------|
| Nom | | | | |
| Prénom | | | | |
| Grade | | | | |
| Etablissement | | | | |
| Tel/fax | | | | |
| e-mail | | | | |

Signature du directeur de thèse

Avis de la sous-commission de thèse

Avis de la commission de thèse